



L'an deux mille vingt-deux le 15 du mois de décembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux après convocation légale du 8 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. BECCHETTI Daniel – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – M. MORESE Yannick – M. FAGOT REVURAT Yannick – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – M. MATHIEU Denis – M. VINCENT Yvon -

Procurations : M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja à M. WARRION Jacky – M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas à M. Claude THOMAS – M. IEMETTI Jean Marc à M. Franck BRIDARD – M. BARTHELEMY Philippe à M. MATHIEU Denis – M. ORY Denis à Mme CHERY Chantal – M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – Mme JELLEN Nelly à M. CAPS Antony -

Excusé(s) : Mme LORETTE Delphine – M. JOLY Philippe – Mme MARANDE Carole – M. COLOMBI Philippe – Mme HUART Sonia

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **40 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 31

Pouvoirs : 9

Excusés : 5

Votants : 40

Date d'affichage : 20 décembre 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : **40**

Contre

Absentions :

FINANCES

02/12/2022

Délibération modificative Participation des budgets annexes au budget principal

Nicolas Le GUERNIGOU, vice président chargé des finances, rappelle que dans le cadre du vote du budget 2022, il convient de valider le montant des participations des budgets annexes au budget principal.

Vu la délibération du 07 avril 2022 fixant le montant maximum des participations des budgets annexes au budget principal,

Vu la proposition de délibération du 15 décembre 2022 relative à l'augmentation des crédits ouverts au chapitre 012 du budget principal,

Vu l'impact de cette augmentation sur les budgets annexes assainissement et eau,

Nicolas LE GUERNIGOU propose d'augmenter le montant maximum de la participation des budgets annexes au budget principal relatif aux charges de personnel comme suit :

	Charges personnel (avril 2022)	Nouveau montant maximum Charges de personnel (décembre 2022)
Budget Assainissement	447 856.00 €	481 306.00 €
Budget Eau potable	26 248.00 €	35 048.00 €
Budget Ordures ménagères	463 031.00 €	463 031.00 €
Budget SPANC	5 000.00 €	5 000.00 €

Le montant des autres charges validé par délibération d'avril 2022 reste inchangé.

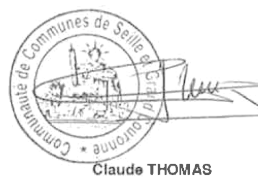
Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la nouvelle participation des budgets annexes comme suit :

Nouveau montant maximum

Charges de personnel

Budget Assainissement	481 306.00 €
Budget Eau potable	35 048.00 €
Budget Ordures ménagères	463 031.00 €
Budget SPANC	5 000.00 €



CLAUDE THOMAS
2022.12.28 18:52:07 +0100
Ref:20221228_142401_1-1-O
Signature numérique
le Président